

Au Fil des — Pages

ÉTÉ 2018



BULLETIN D'INFORMATION DE LA COMMUNE

Budget 2018 *communale*

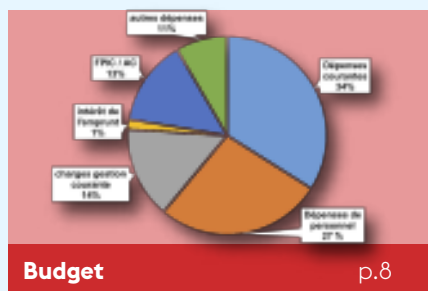


LE JARDIN PERCHÉ CHAPELLE SAINT FIRMIN

SOMMAIRE

Le Mot du Maire	p.3
Ça s'est passé à Notre Dame	p.4
Transports : Chronopro	p.7
Budget communal 2018	p.8
Vie Communale	p.11
Vie Associative et culturelle	p.16
La Métro	p.19
Informations diverses	p.20
Informations pratiques	p.22
Agenda	p.24

ZOOM SUR



Chronopro
www.tag.fr/chronopro

ChronoPro p.7

Mésage en fête p.16



ETAT CIVIL

AVIS DE DÉCÈS

C'est avec tristesse que nous avons appris le **décès d'une concitoyenne**. Nous présentons nos sincères condoléances à sa famille : **Béatrice FAURE** épouse CALVI décédée le 30 Avril 2018.



NAISSANCE

Paul BLAMPEY né le 28 Mars 2018
Fils d'Aurore DEPEIGE et d'Alexandre BLAMPEY
Domiciliés 550 route du Montalay.

MARIAGE

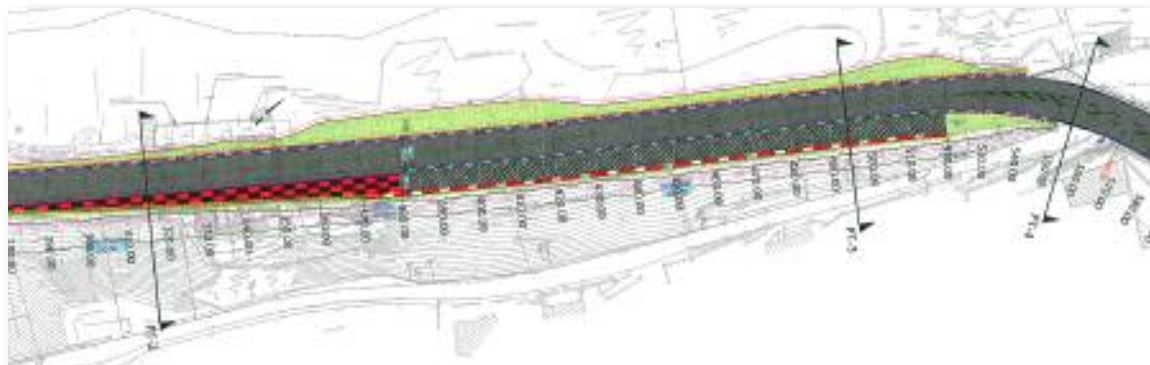
Charlène VIRGONE et Julien SALVI
Unis le 2 juin 2018
Domiciliés 30 place du Vieux Moulin.



URBANISME, TRAVAUX, PROJETS, TRANSPORTS...

Au cours du conseil municipal du 4 juin dernier, les travaux menés sur le futur PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) et essentiellement sur le livret communal (transcription au niveau de la commune des éléments de règlement et de zonage) ont été présentés. Ces travaux sont l'aboutissement de plus de 2 ans de travail avec les services de la Métropole et l'Agence de l'Urbanisme. Afin de vous consulter, une enquête publique sera lancée courant septembre et je vous invite à donner votre avis concernant ce nouveau zonage sur notre commune et ainsi que sur l'ensemble du territoire de la Métropole.

Une autre enquête publique, importante pour notre commune, aura lieu du 25 juin au 10 juillet, soit sur 16 jours.



Elle fait suite à la déclaration d'utilité publique faite par le Préfet à propos des parcelles concernées par le projet de lit d'arrêt d'urgence et donc les travaux d'aménagement de la voie de détresse sur le bas de la descente de la route nationale 1085. Un commissaire enquêteur sera présent et à votre disposition en mairie le 25 juin de 15h à 17h, le 5 juillet de 15h à 17h ainsi que le mardi 10 juillet de 15h à 18h afin de recueillir vos remarques et suggestions. *Le dossier sur ces travaux pourra être consulté aux heures d'ouverture de la mairie.*

Par ailleurs, parce que nous avons la volonté d'initier des actions en faveur de la maîtrise des consommations d'énergies, et afin de réduire la facture d'électricité, nous avons décidé avec le Conseil Municipal, de procéder à l'extinction nocturne de l'éclairage public. De plus, cette action contribuera à la préservation de l'environnement par la limitation des émissions de gaz à effet de serre et à la lutte contre les nuisances lumineuses.

D'après les retours d'expériences similaires menées dans un certain nombre de communes (Brié et Angonnes, Vaulnavay le Haut pour les plus proches), il apparaît que l'extinction nocturne de l'éclairage public n'a pas d'incidence notable : en effet, au milieu de la nuit, l'éclairage public ne constitue pas une nécessité absolue.

Au vu de tous ces éléments, l'éclairage public ne fonctionnera pas la nuit à Notre Dame de Mésage, à partir de minuit jusqu'à cinq heures du matin et ce, très prochainement.

Cela fait longtemps que certains l'attendaient : l'expérimentation du transport à la demande a débuté le 18 juin sur Notre Dame de Mésage et Saint Pierre de Mésage, n'hésitez pas à prendre le bus aux arrêts indiqués (Chronopro) pour vous rendre à Vizille et à Grenoble (article dans ce numéro et sur le site de la TAG).

Bien à vous
TONINO TOIA



FESTI MÉS'AJOIE



La 2^{ème} édition du Festi Més'a Joie a connu un très beau succès ; elle a permis de belles rencontres et découvertes suivies de bons moments de partage et d'échanges dans une grande convivialité.

Le savoir-faire, la passion et le talent de nos artistes de tous horizons ont enrichi cette édition d'une grande diversité, il y en avait pour tous les goûts.

BRAVO et MERCI à Angie, la compagnie les Pierres du Ruisseau, Robert Aillaud et Benoît Masson.

MERCI aux voisins audacieux qui ont poussé la porte et ont contribué à cette ambiance bon enfant.

Cette année encore nous avons reçu beaucoup de retours chaleureux et encourageants, c'est pourquoi nous nous attelons d'ores et déjà à la préparation de l'édition 2019 qui se déroulera le 17-18-19 mai.

N'hésitez pas à nous rejoindre pour accueillir un évènement chez vous, partager vos idées de spectacles, concerts, conférences, ou plus simplement participer à l'organisation de la prochaine édition.

festimesajoie@orange.fr accueille vos suggestions, vous pouvez aussi vous adresser directement aux personnes en signature ci-après.

En attendant bel été à tous et à bientôt.

Céline Barraud, Patricia Cuoq, Mireille Gasparutto, Brigitte et Philippe Morant, Marie-Anne Rizzi, Béatrice Rouger

<https://festimesajoie.jimdo.com/>

ça s'est passé à



CONTES ET MERVEILLES

Le festival « Contes et merveilles » organisé par la Compagnie Partage à la Chapelle Saint Firmin les 1er, 2 et 3 juin a attiré près de 400 personnes, malgré une météo incertaine.

C'est une belle réussite pour Partage d'avoir proposé, sur trois jours, du théâtre joué par des comédiens amateurs (adultes et enfants), des lectures de contes, un match d'improvisation théâtrale, et un concert de musique russe.

Le public a également apprécié le travail réalisé pour les décors à l'extérieur et à l'intérieur de la chapelle.

La Compagnie Partage a travaillé sous la direction de Manon Josserand et Annick Noel, qui étaient à l'origine de ce projet. Les élèves des écoles de Notre Dame de Mésage et de Saint Pierre de Mésage ont été sensibilisés au théâtre (interventions de Manon Josserand dans les classes, visites des élèves à la chapelle).

Enfin la Compagnie Partage a pu compter sur le soutien de ses partenaires qu'elle remercie : la municipalité de Notre Dame de Mésage (soutien financier, mise à disposition de salles) et de la municipalité de Vizille (mise à disposition de barnums).



DÉLICES PERCHÉS

Le festival les Délices Perchés a été créé à l'initiative de jeunes mésageois qui voulaient organiser un festival dans leur village. Ils ont créé une association, ont su s'entourer d'une équipe solide de bénévoles, et créer ainsi un événement de qualité.

La première édition des Délices Perchés a été une grande réussite. Plus de 1 000 personnes sont passées sur le site du festival le samedi 16 juin, et environ 300 autres le lendemain, pour les deux spectacles du matin. Et la météo était au rendez-vous ! L'intégralité des spectacles payants ont joué à guichet fermé.

Les Délices Perchés, c'est 50 artistes professionnels, 30 choristes amateurs, 70 bénévoles, 350 repas préparés et servis avec amour pour le banquet, 500 saucisses fabriquées par l'équipe de A à Z, 100 litres de bière brassée par l'équipe pour les bénévoles, 150 pizzas 100% locales, un nombre incalculable de tartines, et énormément de sourires.

Le public a été majoritairement familial et inter-générationnel. Outre les mésageois, les visiteurs sont venus de toute la Métropole et même parfois de plus loin ! Tous ont été séduits par l'offre du festival et par le charme du lieu.

La Mairie remercie l'équipe organisatrice des Délices Perchés pour toute l'énergie déployée pour mettre en valeur le site de la chapelle St Firmin, d'avoir associé les mésageois (rencontre avec les personnes âgées pour récolter des anecdotes sur le village, ateliers de fabrication de lanternes avec l'école élémentaire...) et d'avoir su créer un événement qui a fait découvrir notre village aux habitants de la Métropole.





ça s'est passé à



CÉRÉMONIE DU 8 MAI 1945

La cérémonie du 8 mai s'est déroulée cette année encore en présence du G.R.L.D. (Groupe de Reconstitution de la Libération du Dauphiné) qui, après la lecture du discours commémoratif par M. le Maire et la minute de silence, a salué la mémoire des mésageois anciens combattants, mais également celle de tous ceux qui ont permis l'issue de ce conflit. Cette association, forte d'une trentaine d'adhérents, regroupe des passionnés qui possèdent leur propre matériel U.S militaire d'époque (uniformes, véhicules...). Son but est de commémorer la libération de notre région. Nous les remercions chaleureusement de leur présence.



VIE COMMUNALE

ALERTE CANICULE

Si vous êtes une personne âgée, isolée ou handicapée, pensez à vous faire inscrire sur le registre de la mairie pour bénéficier d'une aide en cas de canicule :

04 76 68 07 33

Mail : mairie.ndmessage@wanadoo.fr.

Pensez à boire beaucoup d'eau, à ne pas sortir aux heures les plus chaudes, maintenir votre habitation à l'abri de la chaleur.

LE C.C.A.S. DE NOTRE DAME DE MÉSAGE OFFRE AUX PERSONNES DE PLUS DE 65 ANS QUI RÉSIDENT SUR LA COMMUNE, UN REPAS ANNUEL (OU UN COLIS) POUR FÊTER LA NOUVELLE ANNÉE.

Afin d'établir une liste précise, nous demandons à tous les habitants de la commune qui ont 65 ans et plus de bien vouloir s'inscrire avant le 31 août 2018.

ATTENTION !!

Seules les personnes inscrites recevront l'invitation au prochain repas. Les personnes qui ne se feront pas connaître ne pourront pas bénéficier du repas ou du colis.

Le bureau du CCAS

Formulaire d'inscription disponible à l'accueil de la mairie.



Chronopro

Découvrez votre nouveau service : + pratique et adapté à vos besoins.

Vers Vizille ou en correspondance avec la ligne Express 3, réservez votre trajet sur-mesure !

Simple, instantané et personnalisé, Chronopro vous permet de vous déplacer facilement de Notre-Dame-de-Mésage et Saint-Pierre-de-Mésage jusqu'à Vizille grâce à une application mobile.



Avec 22 arrêts dans vos communes, vous êtes assurés de trouver un arrêt au plus proche de chez vous.

Chronopro vous assure des correspondances garanties jusqu'à Grenoble avec l'Express 3 !

Un service accessible du lundi au vendredi, même en période de vacances scolaires.

- 4 allers le matin en direction de Vizille (arrêts Place du Château et Chantefeuille)
- 1 aller-retour le midi
- 4 retours l'après-midi vers Notre-Dame-de-Mésage et Saint-Pierre-de-Mésage

Le samedi, profitez également du service avec 5 horaires proposés.

2 COMMUNES
22 ARRÊTS



COMMENT ÇA MARCHE ?

1

Téléchargez l'application mobile Chronopro sur votre smartphone puis inscrivez-vous directement sur l'application.

2

Réservez un trajet jusqu'à Vizille 40 minutes maximum avant votre départ sur l'application.

Vous pouvez également réserver vos trajets depuis votre ordinateur sur www.tag.fr/chronopro.

3

Votre horaire de prise en charge vous est confirmé par SMS 10 minutes avant votre départ.

4

Voyagez et validez votre abonnement ou votre titre de transport à bord de la navette. À défaut, achetez un titre de transport directement à bord (2,20 €, tarif en vigueur).

5

La navette vous dépose à Vizille, à l'arrêt Place du Château ou à l'arrêt Chantefeuille pour une correspondance garantie avec l'Express 3 jusqu'à Grenoble !

6

Pour revenir chez vous, il suffit de réserver votre horaire de retour depuis un des deux arrêts à Vizille !

Retrouvez l'ensemble des informations

sur www.tag.fr/chronopro



EXPÉRIMENTATION
sur les communes
de Notre-Dame-de-Mésage
et Saint-Pierre-de-Mésage.



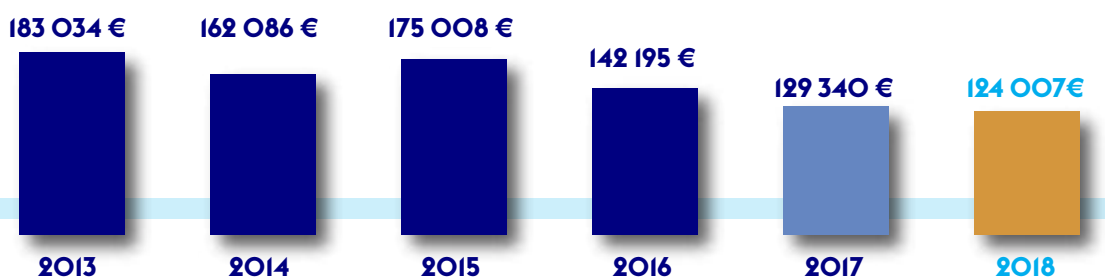


Budget 2018 communal

Cette année encore, le budget de la commune est très contraint. La DGF (Dotation Globale de Fonctionnement), principal soutien de l'Etat aux collectivités territoriales, ne cesse de baisser, ce qui impacte fortement le budget de la commune. Malgré cela, nous avons eu à cœur de maintenir les taux des taxes locales afin de ne pas impacter les revenus des ménages. Pour cela, nous devons maîtriser les dépenses tout en maintenant le niveau de service aux habitants.

BAISSE DGF

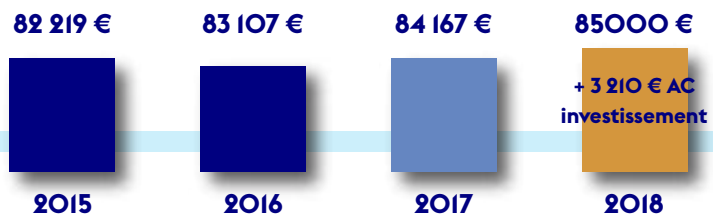
La DGF (Dotation Globale de Fonctionnement), principal soutien de l'Etat aux collectivités territoriales ne cesse de baisser, ce qui impacte fortement le budget de la commune.



EVOLUTION DE L'ATTRIBUTION DE COMPENSATION VERSEE À LA MÉTRO

L'AC (Attribution de Compensation)

correspond à l'équilibre entre les recettes et les dépenses communales nécessaires à la réalisation, par la Métro, des compétences qui lui ont été transférées. La commune reverse l'AC à la Métro.



EVOLUTION DU FPIC QUE LA COMMUNE PAYE

Le FPIC (Fond National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales)

Ce fond, créé en 2012, consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités ou communes moins favorisées.

En ce qui concerne Notre Dame de Mésage, cela se traduit par une dépense.



L'IMPOSITION À NOTRE DAME DE MÉSAGE

TAXES	Taux communaux 2017	Taux moyen Métropole
Taxe d'habitation	7,30 ‰	15,81 ‰
Taxe Foncière (bâti)	15,50 ‰	34,01 ‰
Taxe foncière (non bâti)	46,55 ‰	68,87 ‰

Budget primitif

CHIFFRES CLÉS

1 408 946 €
Montant budget primitif

731 534 €
Montant en fonctionnement

677 412 €
Montant en investissement

LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

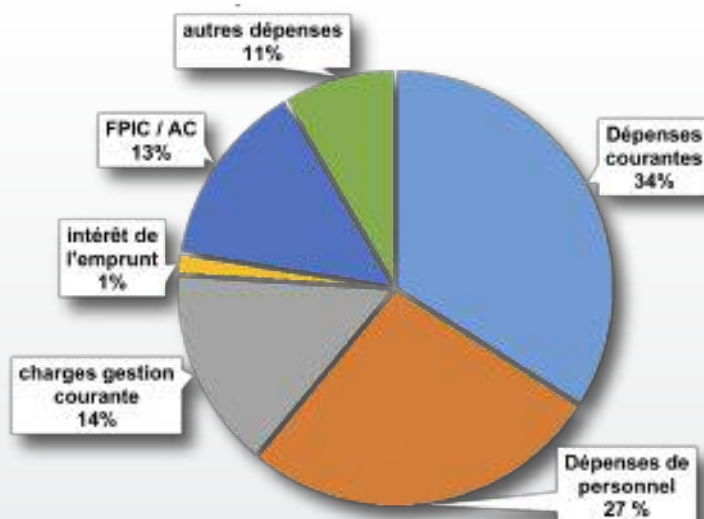
Elles permettent d'assurer le fonctionnement quotidien des services communaux

(services administratifs et techniques, services scolaires et périscolaires, entretien des bâtiments communaux et de l'éclairage public),

de soutenir la vie associative,

d'aider les personnes en difficulté (par l'intermédiaire du CCAS),

le remboursement des intérêts de la dette et le financement des investissements.



ENFANCE ET JEUNESSE



- sorties patinoire / piscine :2600 €
- sortie des maternelles :1 828 €
- projet jardinage maternelle :839 €
- NAP (janvier à juin 2018) :10 805 €
- Fournitures scolaires :6 640 €
- participation à la structure Petite Enfance (SICCE) : (estimation).....16 000 €
- participation au syndicat du collège des Mattons : (estimation).....10 000 €

- spectacle enfants et cinéma en plein air :2 000 €



ENTRETIEN DES TERRAINS



- entretien terrain foot, des terrains communaux,... :..... 26 833 €



ENTRETIEN DES BATIMENTS COMMUNAUX ...11 896 €

ELECTRICITE35 000 €

SUBVENTIONS
- subventions aux associations communales + Mission locale : 10 150 €

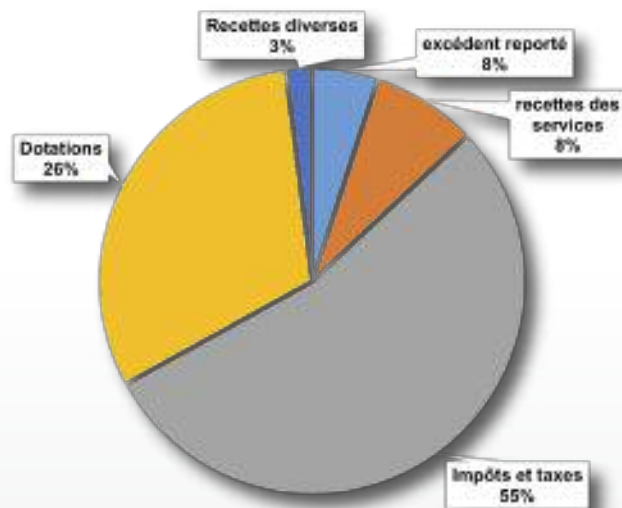
REMBOURSEMENT DES INTERETS DES EMPRUNTS : 10 170 €



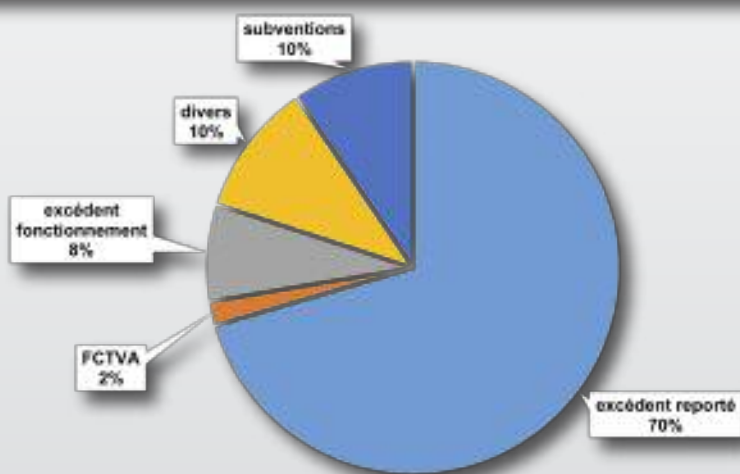
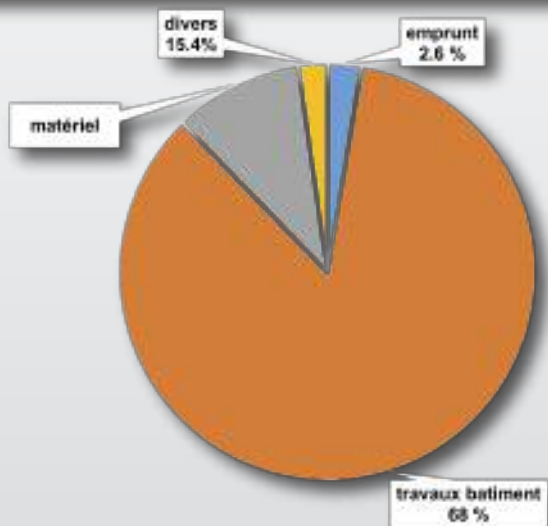
LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Elles sont composées principalement par les :

- **recettes fiscales** (taxe d'habitation, 2 taxes foncières...) : 404 109 €
- **dotations** de l'Etat, dotation solidarité communautaire versée par la Métro : 193 203 €
- **produits** des services (recettes cantine, périscolaire, NAP) : . 59 000 €
- **location** des biens immobiliers (locations salle polyvalente) : 6 750 €



LE BUDGET INVESTISSEMENTS



LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

- **Construction d'un « préau » entre la maternelle et le préfa** : ... 2000 €
- installation d'une **climatisation salle de l'Oeilly** : 4 500 €
- équipement d'un tableau interactif école élémentaire : 1 800 €
- achat de **nouveaux copieurs** : 17 695 €
- **aménagement d'un bureau** accessible au rez-de-chaussée de la mairie : 145 000 €
- **extension des vestiaires du foot** : 165 000 €
- **remboursement du capital de l'emprunt** : 17 845 €

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

- Elles sont composées principalement par :
- **remboursement TVA** sur travaux (FCTvA) : 13 503 €
 - **subvention** d'investissement : ... 70 542 €
 - **résultat excédentaire 2017** : 501 864 €
 - **excédent de fonctionnement** transféré en investissement : 55 000 €



RÉFORME DES RYTHMES SCOLAIRES

La réforme des rythmes scolaires mise en place il y a 4 ans avait modifié l'organisation du temps scolaire et périscolaire, répartissant les 24 heures d'enseignement hebdomadaire sur 4,5 jours au lieu de 4.

L'objectif affiché par le gouvernement était de « mieux répartir les heures de classe sur la semaine, et d'enseigner les savoirs fondamentaux aux heures où les élèves sont les plus concentrés ».

Des activités périscolaires ont été organisées en compensation de l'allègement des journées de classe.

- La première année, elles étaient réparties dans la semaine.
- Les années suivantes, elles ont été regroupées sur deux jours, soit 2 fois 1h30.

La commune a essayé de proposer durant ces années des activités diversifiées et de qualité, avec deux difficultés majeures : trouver du personnel pour seulement 1h30 d'activité, et enclin à se déplacer jusqu'à Notre Dame de Mésage !

Le gouvernement actuel permettant un retour à la semaine des 4 jours, la municipalité a mené une consultation auprès des parents d'élèves et du corps enseignant de la commune.

Les conseils d'école et les parents se sont prononcés pour un retour à la semaine de 4 jours dès la rentrée scolaire de septembre 2018.

Avec l'accord de l'Inspection Académique de Grenoble, les horaires seront ceux-ci dès la rentrée de septembre, en élémentaire et maternelle :

**8h20 - 11h30
13h20 - 16h30**

Le périscolaire, quant à lui, débutera à 16h30 jusqu'à 18h, avec la possibilité de récupérer son enfant à tout moment dans ce créneau horaire. *Il n'est pas prévu de périscolaire les mercredis.*

Bonnes vacances à tous,

LA COMMISSION SCOLAIRE

TRAVAUX AUTOUR DE L'ÉCOLE

Les travaux, maître d'œuvre Grenoble Alpes Métropole, bureau d'étude SAFEGE, entreprise de TP EUROVIA, ont débuté le 9 avril dernier pendant les vacances scolaires et ont largement dépassé sur la reprise des écoles...



La commune s'excuse profondément des désagréments que vous avez pu subir lors des horaires de dépose et de récupération de vos enfants, et vous remercie pour votre patience et de votre compréhension lors des périodes denses.

Pour la Maternelle :

Le parking a été agrandi, avec un cheminement piéton, le regard d'eau pluvial a été mis de niveau, un passage piéton est créé. Le marquage au sol, les barrières de couleur, les totems indiquant l'entrée des écoles, ont été réalisés courant juin.

Une « chicane temporaire », réalisée par des plots plastiques type J11, a été mise en place, en bout du passage piéton. Un point sera fait d'ici un an afin de se rendre compte de la pertinence ou pas de ce rétrécissement de voirie à cet endroit. Le but étant de sécuriser la traversée des personnes et le ralentissement des véhicules à la sortie de l'école maternelle.

Pour l'école élémentaire :



Une chicane franchissable a été réalisée afin de laisser passer les véhicules sur une seule voie, priorité au sens montant, de façon à faire ralentir considérablement les engins motorisés dans ce secteur.

Le sens de stationnement est modifié, les véhicules se gareront parallèlement à la voirie et non plus « en épi ».

Le trottoir a été élargi et des passages piétons créés, repérés et marqués (potelets, barrières de couleur, marquage au sol). **Des portiques à vélo seront installés** et protégés par des barrières métalliques de couleur.

Un peu plus loin, dans l'enceinte de l'école, **au niveau de l'ancienne bibliothèque, la chaussée a été relevée afin de permettre aux cars de sortie scolaire de faire leur demi-tour** derrière l'algéco, et de pouvoir récupérer les enfants devant le petit portillon et non plus sur la route de la Commanderie.

En espérant avoir répondu à la demande de sécurisation sur ce secteur des deux écoles.

Pour information : les enfouissements des lignes électriques seront réalisés par le SEDI sur l'année 2019, avec remplacement et nouvelle disposition des candélabres d'éclairage.





Les reporters de l'école de La Romanche

Estelle, l'auteure illustratrice qui nous aide à créer un livre, est revenue à l'école le lundi 4 juin. Elle avait réalisé le chemin de fer* de notre histoire et elle nous a expliqué comment nous allons faire nos grandes illustrations à partir de ses croquis. Puis nous avons dessiné les animaux de notre histoire. Et nous avons voté pour choisir ceux qui illustreront notre livre sous forme de ca-bochons**.

Vivement que notre livre soit fini !!! Et merci au Sou des écoles pour le financement de ce beau projet !

Les 14, 15 et 17 mai, une intervenante qui s'appelle Hélène est venue à l'école. Elle travaille pour l'association Passion du bois et elle aide les classes à fabriquer des choses en bois.

Nous, nous avons décidé de réaliser un planisphère pour la kermesse et la décoration de l'école. Nous avons utilisé une scie à chantourner et une perceuse à colonne pour couper et percer. Puis, nous avons peint et collé les continents sur un grand panneau. Enfin, nous avons appelé notre création le planisphère en défis, parce que tout le monde pourra jouer et relever les défis proposés à la kermesse. Surprise ... !!!

Alors venez nombreux et merci au Sou des écoles pour l'achat du bois !

LA CLASSE DES CP / CE1 / CE2



*Le chemin de fer est une mise en page rapide de l'album : on y place les textes en fonction du dessin, on choisit les scènes à illustrer ainsi que les plans...

**C'est une petite illustration accompagnant un texte.

LES SÉANCES DE PATINAGE

DÉROULEMENT DES SÉANCES

On est allés à la patinoire « Pôle sud » les lundis après-midi en mars, en avril et une séance en mai. On a participé à 5 séances au lieu de 6 car il y a eu un problème technique. Nous étions avec une autre classe : celle de CE1/CE2 de l'École du Château, de Vizille.

Au début de chaque séance, on avait le droit à 5 minutes de patinage libre. Ensuite, on s'entraînait. A la fin de la séance, on avait encore 5 minutes de patinage libre : si on tombait, on devait quitter la glace. Il y avait 3 groupes : un avec Philippe (les débutants), un avec Solène, et les meilleurs étaient avec Olivier. Lors de la 1^{ère} séance, on nous a testés pour former les groupes : nous devions ramasser le plus possible d'anneaux. Ceux qui en avaient plus de 7 allaient avec Olivier, ceux qui en avaient plus de 4 rejoignaient Solène et les autres se retrouvaient avec Philippe.

Pendant les séances, nous avons appris : à se relever, à glisser sur un ou deux pieds, à patiner en arrière, à sauter sur un ou deux pieds, à s'arrêter en chasse-neige ou en dérapage et à tourner autour d'un cerceau.

LES RÈGLES DE SÉCURITÉ :

Avant de monter sur la glace, on met ses patins, ses gants et



son casque. Les moniteurs vérifient si les patins sont bien serrés et si le casque est bien mis.

On ne doit jamais enlever son casque ou ses gants quand on est sur la glace.

Lorsqu'on tombe, on doit se relever rapidement. On ne doit pas faire de trous dans la glace avec le bout de ses patins.

Quand le moniteur nous explique les consignes des exercices, on doit se mettre contre la bordure. Nous devons patiner dans le sens des aiguilles d'une montre.

L'ÉVALUATION

Lors de la dernière séance, nous avons été évalués. Il y avait un parcours où l'on de-



vait faire tout ce que l'on avait appris. C'était plus ou moins facile. Le plus difficile était de tourner sur un pied autour d'un cerceau.

ON A TOUS ADORÉ !!!!

LA CLASSE DES CE2 / CMI / CM2

Tous les enfants de l'école ont réalisé des lanternes magiques, pour le festival « Les Délices Perchés » qui a eu lieu les 16 et 17 juin, autour de la chapelle St Firmin. Nos lanternes ont illuminé le site le soir venant, c'était très beau.





PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Le 2^{ème} débat sur le PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) a eu lieu lors du Conseil Municipal fin mai 2018, les élus ont fait part de leurs remarques, principalement sur la partie transport.

Ce 2^{ème} débat permet de sécuriser juridiquement le PLUi, précise par des chiffres la modération de la consommation de l'espace, et intègre les différentes conclusions du PLH (Plan Local de l'Habitat), PDU (Plan Déplacement Urbain), PAC risques et résilience...

Lors du Conseil Municipal du 4 juin dernier, a été présenté aux élus et au public présent, le « livret communal », établi depuis environ 2 ans avec le concours de l'AURG (Agence d'Urbanisme de la Région Grenobloise) et de Grenoble Alpes Métropole.

Le livret communal est un document évolutif qui constitue le support d'échanges entre la Métropole et la commune, avec pour vocation d'élaborer et de décliner le PLUi à l'échelle communale.

Dans ce livret communal sont affichées les ambitions politiques de la commune, il affirme l'identité de notre territoire, et renseigne sur le développement de Notre Dame de Mésage autour de ses équipements.

Cela se traduit par des outils réglementaires et des zonages. **Un espace préférentiel de développement est défini, il est délimité de manière large sur la partie basse de la commune**, destinée à accueillir le principal développement à long terme, en lien avec les équipements.

Deux secteurs pourront être urbanisés sur le haut de la commune, en compatibilité avec les orientations définies, et sous la forme d'opérations d'aménagement d'ensemble.

LES PROCHAINES ÉCHÉANCES DU PLUi

Juin – Juillet 2018

Fin de la phase d'études
Rendu du livre communal
Fin de la concertation
Finalisation du PLUi

Août – Septembre 2018

Arrêt du PLUi
Présentation en Conférences des Maires
Vote en conseil métropolitain du 28 septembre

Octobre 2018 – Janvier 2019

Avis sur le PLUi arrêté
Avis des personnes publiques associées
Avis des communes
Notification à l'autorité environnementale

Janvier – Février 2019

2^{ème} arrêt du PLUi
Présentation en Conférence des Maires
Vote en Conseil Métropolitain

Février – Juillet 2019

Enquête publique
Préparation de l'enquête publique
Enquête publique (40 jours, avril – mai)
Rapport de la commission d'enquête

Août – Novembre 2019

Intégration des modifications suite à l'enquête publique

Décembre 2019

Approbation du PLUi
Présentation en Conférence des Maires
Vote en Conseil Métropolitain



Vous êtes employé au domicile des employeurs pour la garde de leur (s) enfant (s), faites-vous connaître auprès du service RAM.

Le Relais Assistants Maternels a pour mission l'information et l'orientation des familles sur les différents modes d'accueil : accueil collectif en Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant ou micro- crèche, accueil individuel chez un assistant maternel ou avec un auxiliaire parental travaillant au domicile des employeurs.

Pour exercer leur activité, les assistants maternels doivent obtenir leur agrément auprès de Conseil Départemental, lequel nous transmet régulièrement la liste des assistants maternels agréés.

En revanche, pour exercer au domicile des employeurs, aucun agrément n'est nécessaire, ces professionnels ne sont pas répertoriés.



De plus, le service RAM a également pour mission d'accompagner ces professionnels de la petite enfance dans leur activité. Il propose des accompagnements administratifs et un soutien professionnel, par l'organisation d'accueils collectifs avec les enfants dont ils ont la charge, d'actions en lien avec des projets professionnels, pour répondre à leurs besoins...

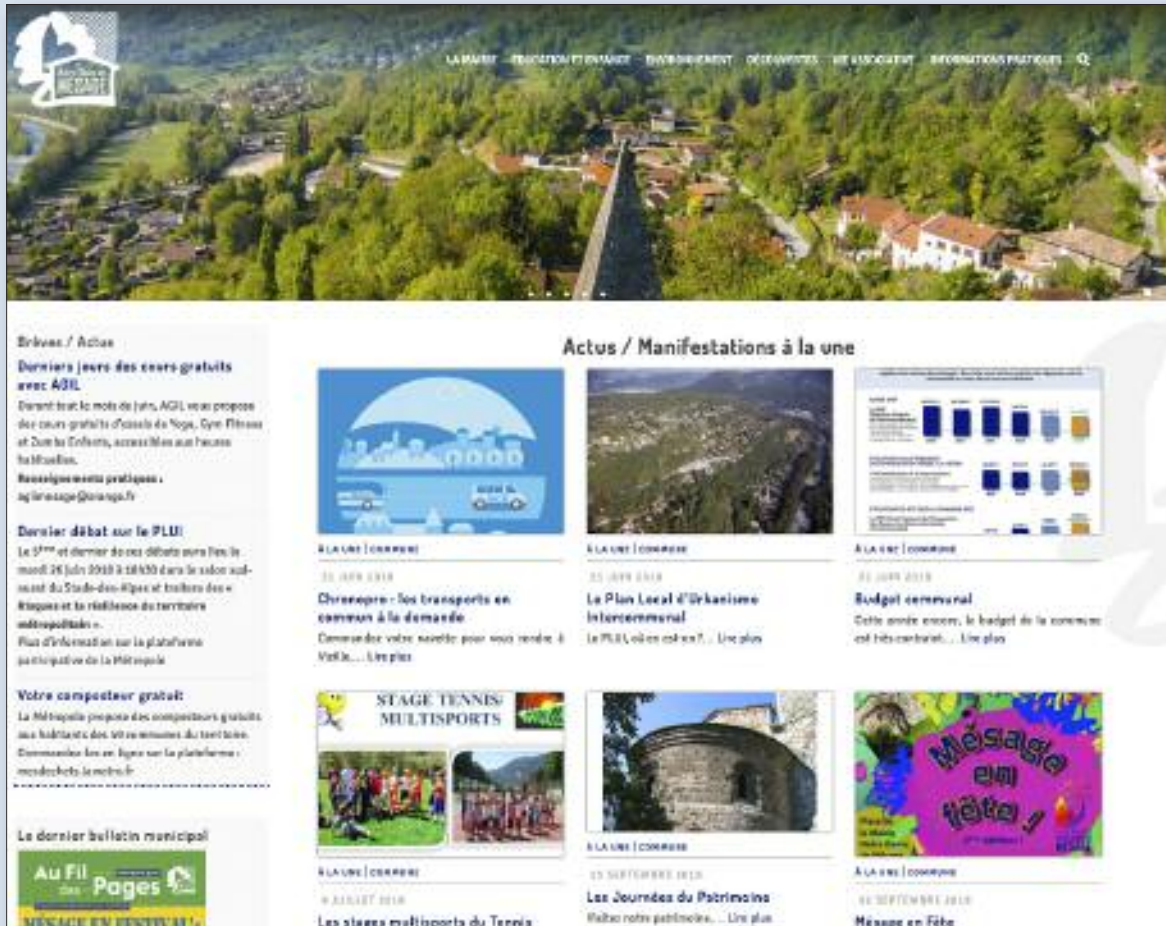
Nous invitons donc les auxiliaires parentaux à se faire connaître auprès de notre service pour que nous puissions orienter les familles vers eux, pour l'accueil de leur enfant à leur domicile. Cela permettra également de faciliter l'employabilité des auxiliaires parentaux et de les informer sur les actions du RAM.

Relais Assistants Maternels :
04 76 78 89 09
ou ram@sudgrenoblois.fr



LE SITE WEB A FAIT PEAU NEUVE !

- Besoin d'un renseignement sur la mairie ?
 - Vous voulez connaître les activités et manifestations proposées sur la commune ?
 - Inscrire vos enfants à la cantine ?
 - Etre informés sur les pics de pollution ou sur les coupures d'électricité ?
 - Trouver les coordonnées des associations ?
 - Découvrir le patrimoine de votre commune et plus encore ?
- Un site complet présentant toutes les informations dont vous avez besoin.



www.notredamedemesage.fr

NEWSLETTER

Toutes les infos de la commune dans votre boîte mail !

Vous voulez être informés de ce qui se passe sur la commune ? Inscrivez-vous pour recevoir la lettre d'information électronique sur votre boîte mail !

Tous les mois, toute la vie de votre commune directement chez vous : manifestations culturelles et sportives, la vie associative, les informations pratiques, les travaux, La Métro...

Et en cas d'événement particulier (grève de la collecte des déchets, coupure d'eau ou d'électricité...), c'est un moyen plus rapide pour vous informer !

N'hésitez plus ! Inscrivez-vous en envoyant un mail à : mairie.ndmesage@wanadoo.fr

Vous pouvez aussi téléphoner à la mairie : 04 76 68 07 33 ou remplir ce coupon et le déposer à la Mairie.

JE SOUHAITE RECEVOIR LA NEWSLETTER DE NOTRE DAME DE MÉSAGE DANS MA BOÎTE MAIL

Nom

Prénom

Tél.

Email

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à répondre à la diffusion de la Newsletter de la commune. La destinataire des données est la Mairie de Notre Dame de Mésage. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à la mairie. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.



MÉSAGE EN FÊTE 2^{ÈME} ÉDITION

Le Comité des Fêtes organise la deuxième édition de la fête du village « Mésage en Fête », le 22 septembre, sur le parvis de la mairie (repli au Moulin en cas de pluie).

Au programme :

14h00 : La batucada de Vif sur le parvis de la mairie

Tout l'après-midi : stand des passionnés locaux, nombreuses activités enfants et adultes, concours de gâteaux pour les enfants (un gâteau par famille), buvette et petite restauration

16h30 : Dégustation et élection des meilleurs gâteaux

18h30 : Apéro-concert Rock avec le groupe "CEM together"

Soirée : Barbecue

L'organisation de cette fête demande beaucoup d'énergie et le Comité aurait besoin de quelques personnes supplémentaires. Faites-vous connaître !

Si vous voulez y participer et présenter votre passion, votre savoir-faire ou tout simplement donner un coup de main ponctuel, prenez contact avec le comité des fêtes au 06 83 71 94 23.



LE COMITÉ DES FÊTES A BESOIN D'AIDE

Envie de découvrir l'envers du décor ?
D'intégrer une joyeuse équipe ?
De participer à l'animation de la commune ?

**Rejoignez-nous au Comité des Fêtes
de Notre Dame de Mésage !**

Contact Joël au : 06 83 71 94 23
Promis ce n'est pas dangereux...





TENNIS - DEUX STAGES D'ÉTÉ 9 JUILLET AU 20 JUILLET 2018



1^{ère} semaine
du 9 au 13 juillet

2^{ème} semaine
du 16 au 20 Juillet

Stage ouvert à tous, de 5 ans à 13 ans
regroupant les enfants de Notre Dame Mésage et de Vizille.

Nous contacter par mail:
tennis.vizille@gmail.com

STAGE TENNIS/MULTISPORTS

De 9h à 17h
75€ la semaine
15€ la journée



L'ASDNM CHERCHE LE SOUTIEN D'ENTREPRISES LOCALES

L'ASDNM cherche le soutien d'entreprises locales qui pourraient les aider à poursuivre leurs engagements et faire grandir le club. Soit sous forme de dons en matériels, soit sous forme d'aide financière.

Les avantages pour les partenaires :

- Visibilité
- Faire connaître vos valeurs
- 60% des dépenses engagées sont déductibles du résultat fiscal de l'entreprise

L'ASDNM, c'est :

Une équipe de bénévoles, d'éducateurs - entraîneurs - parents, 130 licenciés répartis sur 17 communes des alentours (en augmentation constante), et un bureau investi. Autant d'atouts qui assurent sa vitalité. Des U8 aux Vétérans, leur passion du foot est partagée par l'ensemble des joueurs et de leurs supporters.

L'ambition de l'association est de faire évoluer le club, en gardant son tempérament familial et engagé dans son sport. Son objectif est d'entretenir et de perfectionner la qualité sportive du club, et de poursuivre sa progression (ouverture d'une catégorie U17 et d'une catégorie U6/U7 en septembre 2018, entraînements spécifiques "gardiens"...).

L'association a pour projets :

- d'organiser de nouvelles manifestations sportives
- d'améliorer l'accueil des jeunes joueurs lors des plateaux (20 plateaux par saison, rassemblant à chaque plateau une cinquantaine de licenciés)
- de reconstituer une équipe féminine

L'infrastructure va également évoluer puisque de nouveaux vestiaires vont être construits, afin d'accueillir au mieux les licenciés du club et ses invités.

Pour accompagner le club dans ses projets, vous pouvez contacter :

René Gallego, Président : 06 80 06 38 71
Armelle Bremond, Trésorière adjointe :
armelle.bremond@laposte.net





SAMEDI 13 ET DIMANCHE 14 OCTOBRE



Le groupe "Chapelle" qui organise avec le soutien de la commune, les P'tites soirées de Saint Firmin depuis de nombreuses d'années à la Chapelle St Firmin, a programmé pour le mois d'octobre prochain, et plus précisément le Samedi 13 à 20h, et le Dimanche 14 à 17h, un spectacle dédié à l'humour.

"Partage se lâche grave !"

Une soirée déjantée et décalée, sous toutes ses formes artistiques (textes, de théâtre et autres, chansons...) pour aborder l'automne et l'hiver avec une bonne réserve d'humour et de délire.

Avec les « Partageurs de rêves » la troupe des comédien.e.s amateurs de « Partage » et une mise en scène de Patrick Seyer
Tous renseignements : www.compagniepartage.com

LES JOURNÉES DU PATRIMOINE AURONT LIEU CETTE ANNÉE LE SAMEDI 15 ET LE DIMANCHE 16 SEPTEMBRE

À cette occasion, vous pourrez profiter des visites commentées organisées par l'association des Amis de l'histoire du pays vizillois, animées par Michel Merlin. Rendez-vous à 15h, le samedi et le dimanche, sur le parvis de la mairie.

Visite guidée de la chapelle Saint-Firmin, datée du XII^{ème} siècle et classée Monument historique, et de l'église Sainte-Marie, également classée Monument historique. La chapelle saint-Firmin faisait autrefois partie d'une commanderie hospitalière dont les bâtiments aujourd'hui disparus, étaient encore en usage au XV^{ème} siècle. L'église Sainte-Marie possède une nef carolingienne et un chœur datant du XI^{ème} siècle.





LA MÉTROPOLE PROPOSE DES COMPOSTEURS GRATUITS

AUX HABITANTS DES 49 COMMUNES DU TERRITOIRE.

Commandez-les en ligne sur la plateforme : mesdechets.lametro.fr

Vous pourrez ensuite retirer votre composteur pendant un mois, au centre technique d'exploitation Grand Sud, à Eybens, sur présentation d'un justificatif de domicile (facture EDF, quittance de loyer...).

Un "bio-seau" vous sera également remis pour trier vos déchets de cuisine.

En commandant votre composteur, vous vous engagez à respecter le règlement de mise à disposition du matériel de compostage de proximité, qui précise vos engagements et ceux de la Métropole.

Vous pouvez également pré-commander votre lombricomposteur dès que vous êtes inscrits à un atelier.

La Métropole vous propose tout au long de l'année des ateliers gratuits de formation au compostage et au lombricompostage. Pour en savoir plus, rendez-vous sur moinsjeter.fr



COMPOSTEZ EN COLLECTIF !

Si vous habitez en immeuble ou en maison individuelle au sein d'une copropriété, la Métropole vous accompagne pour installer des composteurs dans un espace partagé de tous. C'est également possible au sein des établissements scolaires (élémentaire, collège ou lycée), en associant les élèves dans le cadre d'un projet pédagogique. Il existe déjà une centaine de sites de compostage partagé ou installés au sein d'établissements scolaires dans la métropole.

Pour **plus d'informations**, contactez le **0 800 500 027** (appel gratuit d'un poste fixe).

Retrouvez toutes ces informations et plus encore ici : <https://www.lametro.fr/42-je-composte.htm>



GRENOBLEALPES MÉTROPOLE

SOYONS CITOYENS ET TRIONS NOS DÉCHETS !

535 kg de déchets sont produits par an par chaque habitant de la Métropole, dont **196 kg ne sont pas triés et jetés dans la poubelle grise**. De plus, 35% d'erreurs de tri demeurent alors que la Métropole fait partie des premiers territoires où les consignes de tri sont simplifiées pour les emballages. En effet, depuis juin 2016, tous les emballages se jettent dans la poubelle jaune « Emballages », mais les premiers résultats ne sont pas concluants. **Il est grand temps de réagir.** Et pour cela, la Métropole s'est fixé des objectifs concrets : **réduire de 30kg/an la production de déchets par habitant d'ici 2021, augmenter de 15% le volume des déchets triés et de 25% celui des plastiques recyclés.**

Pour trouver une déchèterie : <https://www.lametro.fr/271-je-cherche-une-decheterie.htm>

Tous les emballages

Les flacons et bouteilles en plastique

Les pots, barquettes et films en plastique

Les emballages métalliques

Les cartons et les briques alimentaires

Tous les papiers

Journaux, magazines, revues, catalogues, annuaires, livres, enveloppes (avec et sans fenêtre), prospectus, publicités...



EN VRAI, NON IMPRIMER, BIEN VIDER, NON LÂVER



Tous les emballages en verre

Les pots, bocaux et bouteilles

EN VRAI, BIEN REMPLIR ET CONSERVER

LE VERRE SE RECYCLE À 100% ET À L'INFINI



En Tri à Tri pour respecter le rythme de l'écolage

i **INFORMATIONS DIVERSES**

OPERATION TRANQUILLITE - VACANCES
DEMANDE INDIVIDUELLE

En cas de retard inscrite ou de modification de la date et/ou de la durée de vos congés, n'oubliez pas de prévenir votre brigade de gendarmerie.

Brigade de : _____
 Commune concernée : _____

DEMANDEUR
 NOM (en capitales) : _____ Prénoms : _____
 ADRESSE DU DOMICILE (N° - Voie - Lieu-dit ...) : _____ Ville : _____
 Code Postal : _____

PÉRIODE D'ABSENCE
 Du : _____ Au : _____
 Maison Appartement Domicile

TYPÉ ET CARACTÉRISTIQUES DU DOMICILE
 Étage : _____ N° de Porte : _____ Si oui, lequel ? _____
 Existence d'un dépôt d'alarme : oui / non

PERSOENNE À AVISER EN CAS D'INCENDIE
 NOM : _____ Prénoms : _____
 CP : _____ Ville : _____
 (Passezelle telle les clés ?) oui / non

RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS
 LIEU DE VACANCES : _____
 Êtes-vous joignable pendant votre absence ? oui / non
 Si oui, à quelle adresse ? _____
 Courriel _____

AUTRES RENSEIGNEMENTS À PRÉCISER

Date : _____ Signature du demandeur : _____

Contre les **cambríolages**,
 les **bons réflexes** !

OPÉRATION TRANQUILLITÉ VACANCES



Vous vous absentez ?

Faites surveiller votre domicile par les services de police ou de gendarmerie.

Informations et inscriptions dans votre commissariat ou votre brigade de gendarmerie.
 Pour gagner du temps, remplissez le formulaire sur www.interieur.gouv.fr



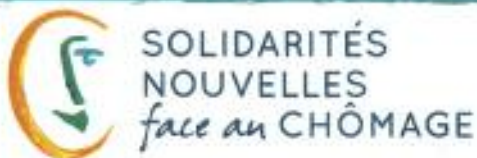
Retrouvez tous les bons réflexes dans notre brochure et sur internet

[ministere.interieur](https://www.facebook.com/ministere.interieur)
[@Place_Beauvau](https://twitter.com/Place_Beauvau)



<https://www.interieur.gouv.fr/A-votre-service/Ma-securite/Conseils-pratiques/Mon-domicile/Zen-en-vacances-Beneficiez-de-l-Operation-Tranquillite-Vacances>

**Vous cherchez un emploi ?
 Ne restez pas seul**



Solidarités Nouvelles face au Chômage vous propose un **accompagnement personnalisé et gratuit**, quels que soient votre situation, votre domaine d'activité et vos qualifications.

Vous souhaitez
 un soutien humain
 un échange concret
 un accompagnement dans la durée

Nous pouvons
 vous écouter
 vous donner des conseils personnalisés
 vous appuyer dans la construction de votre projet professionnel

CONTACTER SNC GRENOBLE
 Mail : snc.grenoble@gmail.com

Deux personnes bénévoles vous accompagnent dans votre recherche d'emploi, mais il vous appartient d'agir.

Pour en savoir plus snc.asso.fr

ARRÊTEZ DE VOUS ENFLAMMER !!



À L'AIR LIBRE LE BRÛLAGE DES DÉCHETS VERTS EST INTERDIT*



UNE PRATIQUE POLLUANTE POUR L'ENVIRONNEMENT ET TOXIQUE POUR LA SANTÉ

LE SAVIEZ-VOUS ?
* article 84 du Règlement Sanitaire Départemental type dit par la circulaire du 04/02/1975. Cette interdiction est aussi reprise dans la circulaire du 18/11/2011

DÉCHETS VISÉS :
tontes de pelouse, taille de haies, feuilles mortes, résidus d'élagage...

PARTICULIERS, COLLECTIVITÉS, ENTREPRISES.

DES SOLUTIONS EXISTENT :
compostage, broyage et paillage, tonte mulching, apport en déchèterie



TRAVAUX URGENTS DE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE ?

Retrouvez le confort avec agilité !



« Habiter Mieux agilité », c'est une nouvelle aide financière pour faire l'un de ses trois types de travaux au choix : un changement de chaudière ou de mode de chauffage ; l'isolation des murs extérieurs et /ou intérieurs ; ou l'isolation des combles aménagés ou aménageables.

Les travaux doivent être faits obligatoirement par une entreprise ou un artisan RGE (reconnu garant de l'environnement). L'aide « Habiter Mieux agilité » est de 10 000 euros maximum.*

* Aide « Habiter Mieux agilité » est réservée aux propriétaires occupants sous condition de ressources.

ddt-slc-lpa@isere.gouv.fr 04.56.59.45.00



DÉCLARATION ANNUELLE DE RUCHES : DU 1^{ER} SEPTEMBRE AU 31 DÉCEMBRE



La déclaration de ruches est une obligation annuelle pour tout détenteur de colonies d'abeilles, dès la première ruche détenue.

- Elle participe à :
- La gestion sanitaire des colonies d'abeilles,
 - La connaissance de l'évolution du cheptel apicole,
 - La mobilisation d'aides européennes pour la filière apicole française,

Elle doit être réalisée chaque année, entre le 1^{er} septembre et le 31 décembre. Toutes les colonies sont à déclarer, qu'elles soient en ruches, en ruchettes ou ruchettes de fécondation.

Une procédure simplifiée de déclaration en ligne a été mise en place sur le site : <http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr/>



En cas de besoin, contactez le service d'assistance aux déclarants :
Mail : assistance.declaration.ruches@agriculture.gouv.fr
Téléphone : 01 49 55 82 22

A NOTER : pour les nouveaux apiculteurs ou les apiculteurs souhaitant obtenir un récépissé de déclaration actualisé, il est possible de réaliser une déclaration hors période obligatoire (entre le 1^{er} janvier et le 31 Août 2018). Cette démarche ne dispense cependant pas de la déclaration annuelle de ruches (à réaliser obligatoirement entre le 1er septembre et le 31 décembre 2018).



Numéros utiles

MAIRIE

Téléphone : 04 76 68 07 33
 Fax : 04 76 78 32 18
 Email : mairie.ndmessage@wanadoo.fr
 Web : www.notredamedemesage.fr

Ouverture au Public
 Lundi, jeudi de 13h30 à 17h30
 Mardi, vendredi de 13h30 à 18h00

ÉCOLE MATERNELLE

Téléphone : 04 76 08 31 02

ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE

Téléphone : 04 76 68 12 85

SAMU ET CENTRE ANTI-POISON

(en cas d'urgence) : 15

GENDARMERIE

Téléphone : 17

POMPIERS

Téléphone : 18

URGENCES MÉDICALES

Téléphone : 08 10 15 33 33

URGENCES DEPUIS UN PORTABLE

Téléphone : 112

MAISON MÉDICALE DE GARDE DE VIZILLE

**NOUVEAUX
HORAIRES**

Tél : 04 76 08 47 09
 • Du lundi au vendredi 20h-23h
 • Le samedi 14h-18h et 19h-23h
 • Le dimanche 9h-12h, 14h-18h et 20h-23h
 Les accès directs sont déconseillés. Il vaut mieux téléphoner avant de se déplacer.

PHARMACIES DE GARDE

Si vous souhaitez connaître les pharmacies de garde de votre secteur :

• Composez le **32 37** • Consultez www.3237.fr

dimanche 8 juillet 2018	Pharmacie de BRIÉ	BRIÉ ET ANGONNES
samedi 14 juillet 2018	Pharmacie BONNET	JARRIE
dimanche 15 juillet 2018	Pharmacie COCOLOMB	URIAGE
dimanche 22 juillet 2018	Pharmacie de VAULNAVEYS	VAULNAVEYS LE HAUT
dimanche 29 juillet 2018	Pharmacie ESPIE	CHAMP-SUR-DRAC
dimanche 5 août 2018	Pharmacie des ALPES	VIZILLE
dimanche 12 août 2018	Pharmacie de L'ENCLOS	HAUTE-JARRIE
mercredi 15 août 2018	Pharmacie du CHÂTEAU	VIZILLE
dimanche 19 août 2018	Pharmacie du CHÂTEAU	VIZILLE
dimanche 26 août 2018	Pharmacie de BRIE	BRIE ET ANGONNES
dimanche 2 septembre 2018	Pharmacie du CHÂTEAU	VIZILLE
dimanche 9 septembre 2018	Pharmacie BONNET	JARRIE
dimanche 16 septembre 2018	Pharmacie de VAULNAVEYS	VAULNAVEYS LE HAUT
dimanche 23 septembre 2018	Pharmacie COCOLOMB	URIAGE
dimanche 30 septembre 2018	Pharmacie ESPIE	CHAMP-SUR-DRAC
dimanche 7 octobre 2018	Pharmacie des ALPES	VIZILLE
dimanche 14 octobre 2018	Pharmacie de L'ENCLOS	HAUTE-JARRIE
dimanche 21 octobre 2018	Pharmacie du CHÂTEAU	VIZILLE
dimanche 28 octobre 2018	Pharmacie de BRIÉ	BRIE ET ANGONNES

TOUTES LES DÉCHÈTERIES SONT OUVERTES

**DE 9H À 12H ET
DE 14H À 17H30,**
ÉTÉ COMME HIVER

**NOUVEAUX
HORAIRES**

DÉCHETTERIE DU PÉAGE DE VIZILLE

Rue du Maquis de l'Oisans
38220 Vizille

• du mardi au samedi

DÉCHETTERIE DE CHAMP SUR DRAC

Rue Léo Lagrange
38560 Champ-sur-Drac

• du lundi au samedi

DÉCHETTERIE DE VAULNAVEYS-LE-HAUT

D5E-38410 Vaulnaveys-le-Haut

• du lundi au samedi

COLLECTE DES ENCOMBRANTS

JEUDI 25 OCTOBRE 2018

Les usagers doivent s'inscrire en appelant le numéro gratuit de la Métropole au **0 800 500 027**, au plus tard le lundi qui précède la collecte.

VOIRIE

Toutes les demandes liées à ce service doivent être faites auprès de Grenoble-Alpes Métropole au numéro : **0800 805 807**

BON VOISINAGE

Les travaux de bricolage et de jardinage sont autorisés aux horaires suivants :

- les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h à 19h30
- les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h
- les dimanches de 10h à 12h

COMMUNICATION

Pour être mieux informés, rendez-vous sur le site www.notredamedemesage.fr et surtout abonnez-vous à la lettre électronique d'informations mensuelle (newsletter).

OBJET PERDU

Un trousseau de clés a été trouvé sur la commune et rapporté à la mairie. Il est disponible à l'accueil, aux horaires d'ouverture de celui-ci.



Objets Perdus

CONSULTANCES ARCHITECTURALES

jeudi 12 juillet 2018	Séchillienne
jeudi 13 septembre 2018	Saint Barthélémy de Séchillienne
jeudi 11 octobre 2018	Notre Dame de Mésage



**Samedi
22 septembre 2018
à partir de 14 heures**

Mésage en fête !

Place de
la Mairie
Notre Dame
de Mésage

2^{ème} édition !



COMITÉ DES FÊTES
NOTRE DAME DE
MÉSAGE

En cas de pluie, la fête se tiendra à la salle des Fêtes du Moulin, Notre Dame de Mésage



DU 9 AU 13 JUILLET

Stage tennis – multisport

page 17

DU 16 AU 20 JUILLET

Stage tennis – multisport

page 17

15 ET 16 SEPTEMBRE À 15H

Journées du Patrimoine

Visites de la chapelle

St Firmin et de l'Église

Ste Marie

page 18

22 SEPTEMBRE À 14H

Mésage en fête

Parvis de la Mairie

(repli au Moulin en cas de pluie)

page 16

13 OCTOBRE À 20H

P'tite soirée de St Firmin

« Partage se lâche grave ! »

Chapelle St Firmin

page 18

14 OCTOBRE À 17H

P'tite soirée de St Firmin

« Partage se lâche grave ! »

Chapelle St Firmin

page 18



Au Fil
des **Pages**

BULLETIN D'INFORMATION DE LA COMMUNE

Dépôt légal 3^{ème} trimestre 2018

Responsable de Publication :

Tonino TOIA

Comité de rédaction :

Commission Communication

Graphisme Mise en Page : ilico38

Impression : Mairie

Tirage : 520 exemplaires

MAIRIE DE NOTRE DAME DE MÉSAGE

Place de la Mairie

38220 Notre Dame de Mésage

Tél. 04 76 68 07 33

Fax. 04 76 78 32 18

Mail : mairie.ndmessage@wanadoo.fr

Web : www.notredamedemesage.fr

OUVERTURE AU PUBLIC

Lundi 13H30 / 17H30

Mardi 13H30 / 18H00

Mercredi FERMÉ

Jeudi 13H30 / 17H30

Vendredi 13H30 / 18H00

Samedi FERMÉ

En dehors de ces horaires, vous pouvez laisser un message sur le répondeur de la Mairie.